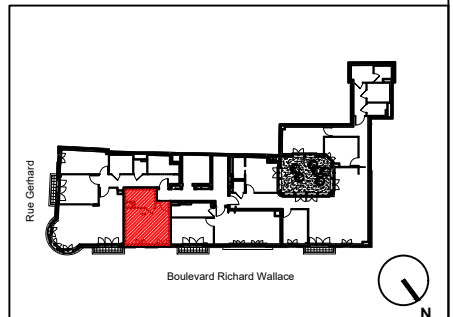


LOT n° 203		
T1	R+2	Bâtiment 1

Séjour / cuisine	18.45	m²
Salle de bain	5.65	m²
<b>SURFACE HABITABLE</b>	<b>24.10</b>	<b>m²</b>
<b>TOTAL PRIVATIF</b>	<b>24.10</b>	<b>m²</b>



**Page 1/1**

NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1)

NOTA 2 : Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.

SYMBOLE	DESIGNATION	R	All. v	TA	VB	PV
	Espace de manoeuvre 1.50m	R Réfrigérateur	All. v Allège vitrée	TA Tableau électrique	VB Volet battant	PV Pare-vue
	Aire de manoeuvre	CUI Cuisson	F Fenêtre	PL Ch Placard Chaudière	VC Volet coulissant	RP Robinet de puisage
	Soffites et Faux plafonds hauteur minimum : 2m20	LV Lave-vaisselle	PF Porte-fenêtre	PL Placard	VR Volet roulant	
		LL Lave-linge	GC Garde-corps	EP Eau pluviale	VR EI Volet roulant Elec	